

Bonjour,

Mon nom est Louis Bibaud, retraité, ex conseiller syndical et avocat à la CSN et citoyen de Richelieu en Montérégie.

Je ne suis pas un expert et c'est à ce titre que j'interviens ici, en fonction des informations disponibles dans les médias principalement.

Je remercie donc le BAPE de me permettre d'exprimer mon point de vue relativement au projet GNL Saguenay

En effet, j'estime que la recommandation que le BAPE fera relativement à ce projet est extrêmement importante pour l'avenir économique du Québec et aussi pour le sort de la lutte que toute l'Humanité doit mener contre les changements climatiques.

C'est pourquoi je demande aux commissaires du BAPE saisis de ce projet d'en évaluer les conséquences environnementales dans son ensemble et ne pas le saucissonner ce vaste projet de manière totalement artificielle.

À cause de ses conséquences extrêmement importantes en termes de potentielles émissions de gaz à effets de serre (GES), il me semble incontournable **que le BAPE tienne compte de toutes les émissions de GES démontrées scientifiquement qui seront occasionnées ou**

empêchées par tout le projet sur ses vingt-cinq années et même plus d'existence, et ce tant en amont qu'en aval.

Je crois que nous commettrions une grave erreur de ne pas tenir compte d'une part très importante des émissions de GES occasionnées ou empêchées par la globalité du projet GNL Saguenay parce que leur source directe d'émission serait hors les frontières du Québec, et ce peu importe à quelle distance de notre territoire elles auraient lieu.

Le Canada est un pays signataire des accords de Paris visant la neutralisation des émissions massives de GES d'ici 2050. Cet accord comporte des engagements du Canada visant à entreprendre dès maintenant de diminuer les émissions globales de notre pays afin d'atteindre des objectifs déterminés par cet accord international. Le Québec fait aussi partie intégrante de cet accord. Il en a même fait la promotion.

J'estime donc que le BAPE doit évaluer la totalité de l'opérationnalisation de ce projet en fonction de sa compatibilité ou non avec ces engagements internationaux.

La lutte aux changements climatiques passent donc par une réduction majeure et progressive des émissions de GES, et seul le respect des engagements internationaux par tous les pays

permettra à l'Humanité et à sa civilisation d'éviter de s'aventurer dans un cycle climatique planétaire aux conséquences qui dépasseront de loin toutes nos compétences techniques. Voilà bien l'ultimatum que l'Humanité s'est lancé à elle-même par les accords de Paris.

Comme citoyen du Québec, je m'attends donc à ce que le BAPE fasse ses recommandations au gouvernement du Québec en fonction des preuves scientifiques relatives à la totalité des émissions de GES occasionnées ou empêchées sur l'ensemble du projet, de l'extraction à son lieu de consommation finale, que son mode de transport se fasse par pipeline ou par méthanier, le tout en passant bien sûr par sa production, et ce peu importe le lieu ou le territoire de l'activité issue de la même chaîne liée à ce projet.

Car c'est à cela que la lutte aux changements climatiques nous convie comme société. Il s'agit d'une lutte planétaire à laquelle chaque pays, territoires, États ou provinces doit participer sinon elle échouera et nos enfants et petits-enfants entreront alors dans un monde gravement chaotique dont nous commençons à peine à percevoir le funeste horizon.

Les actions de toutes nos composantes politiques et administratives doivent donc aller dans ce sens. Et c'est au premier chef que le BAPE doit le faire. Et c'est aussi au premier chef que le Québec, comme le

Canada doit le faire. S'il y a un endroit sur Terre où nous devons donner l'exemple au monde entier c'est bien ici. Nous sommes parmi les sociétés les plus riches et aussi parmi celles qui émettent le plus de GES par habitant. Comment pourrions-nous convaincre d'autres Nations de faire leur part de cet essentiel effort international si nous ne faisons pas le nôtre ? Ou pire, si nous augmentons nos émissions de GES !

Bien sûr, grâce aux choix judicieux de développement énergétiques de nos prédécesseurs, le Québec a la chance de partir de moins loin pour atteindre ces objectifs. Mais il doit l'atteindre lui aussi et nous en sommes encore loin !

Au surplus, il doit apporter une contribution politique incontournable afin d'empêcher tout projet qui irait à l'encontre de l'atteinte des objectifs des accords de Paris, surtout s'il passe par son territoire, que le projet soit lié ou non à une chaîne de production dont l'amont ou l'aval se situe en dehors de son territoire.

En ce sens, il est de la responsabilité du Québec, et donc du BAPE, de contribuer à prendre tous les moyens à sa disposition pour empêcher tout projet d'envergure d'augmenter les émissions de GES. Ces émissions dépassent les frontières. L'évaluation que le BAPE doit faire de ce projet doit également le faire.

D'ailleurs, les promoteurs et partisans du projet l'ont bien compris lorsqu'ils invoquent de prétendus bénéfices globaux pour le climat par la substitution de la consommation de charbon ou de mazout dans les marchés internationaux visés par le gaz naturel qui serait ainsi exporté. Comme pour le calcul des GES issus de l'extraction de ce gaz naturel, cela devra être démontré au BAPE pour qu'il en tienne compte. Que ce soit par des contrats ou des perspectives de tels contrats sérieusement démontrées où il sera prouvé que le dit gaz ainsi exporté remplacera des sources énergétiques plus nocives pour le climat.

Donc, seule une évaluation globale permettra au BAPE de faire au gouvernement du Québec les recommandations appropriées en fonction de la vitale lutte aux changements climatiques à laquelle les gouvernements de la planète se sont engagés.

Je vous remercie de votre attention

Louis Bibaud

28 octobre 2020